

Date de révision 12/12/2013 (Remplace la date 23/11/09)

RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ OU DE L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur du produit

Nom du produit FUTURE PROOF

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et Utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Mastic à l'épreuve des rongeurs

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	AEDES 75 rue d'Orgemont 95210 SAINT-GRATIEN Coordonnées : Tél. +33 (0) 1 39 89 85 86 Fax. +33 (0) 1 39 89 86 44 www.aedes.fr info@aedes.fr
-------------	--

1.4. Numéro d'appel d'urgence

ORFILA (INRS) 01 45 42 59 59 (accès au centre anti poison le plus proche)

RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE 1272/2008)

Dangers physiques et chimiques	Non classé.
Dangers pour la santé	Sensibil. cutanée 1 - H317
Dangers pour l'environnement	Non classé

Classification (1999/45/CEE)

R43.

Pour le texte intégral des phrases de risque et des mentions de danger voir la Rubrique 16.

Dangers pour la santé

Le produit contient une substance sensibilisante qui peut provoquer une réaction allergique chez les personnes sensibles.

Dangers pour l'environnement

N'est pas considéré comme un danger pour l'environnement selon la législation actuelle.

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient :	MÉTHYLE-0,0',0"-BUTAN-2-ONE-TRIOXIMOSILANE	
Étiquette conforme à (CE) No. 1272/2008		
		
Mention d'avertissement	Attention	
Mentions de danger	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
Conseils de prudence	P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
Conseils de prudence supplémentaires		
	P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
	P261	Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
	P321	Traitement spécifique (voir conseils du médicaux sur cette étiquette).
	P302+352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment avec à l'eau et au savon.
	P333+313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.
	P363	Lavez les vêtements contaminés avant réutilisation.
	P501	Éliminer le contenu/réceptacle dans ...

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
AEDES SILICONE « FUTURE PROOF »

2.3. Autres dangers

RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

MÉTHYLE-0,0',0"-BUTAN-2-ONE-TRIOXIMOSILANE	1 - 5%
CAS-No.: 22984-54-9	N° CE : 245-366-4
Classification (CE 1272/2008) Irrit. cutanée 2 - H315 Irrit. oculaire 2 - H319 Sensibil. cutanée 1 - H317	Classification (67/548/CEE) Xi;R36/38. R43.
3-(2-AMINOETHYLAMINO)-PROPYLTRIMETHOXYSILANE	< 1%
CAS-No.: 1760-24-3	N° CE : 217-164-6
Classification (CE 1272/2008) Toxic. aiguë 4 - H332 Lésion à l'œil 1 - H315 Sensibil. cutanée 1 - H317 Chronic. aquatique 2 - H411	Classification (67/548/CEE) Xn;R20. Xi;R36/38. N;R51/53. R43.

Pour le texte intégral des phrases de risque et des mentions de danger voir la Section 16.

RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des mesures de premier secours

Conseils d'ordre général

En cas de doute ou si les symptômes persistent, appeler un médecin. Ne jamais administrer de substance oralement à une personne inconsciente.

Après inhalation

Retirer immédiatement la victime de la source d'exposition. La placer à l'air libre et au repos. Appeler un médecin si le malaise persiste.

Après ingestion

Rincer immédiatement la bouche et donner à boire de l'eau en grande quantité (200-300 ml). Faire boire du lait plutôt que de l'eau si possible. NE PAS faire vomir. Appeler un médecin immédiatement.

Après contact cutané

Essuyer l'excédent de matière avec un chiffon ou du papier absorbant. Laver la peau abondamment avec de l'eau et du savon. Appeler un médecin si l'irritation persiste après avoir lavé à l'eau.

Après contact oculaire

Rincer à l'eau immédiatement et abondamment avec les paupières ouvertes. Retirer les lentilles de contact avant de rincer l'œil. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler un médecin si le malaise persiste.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Après inhalation

Pas de symptômes spécifiques notés.

Après ingestion

Peut causer une sensation d'inconfort en cas d'ingestion.

Après contact cutané

Irritation cutanée

Après contact oculaire

Peut causer une irritation temporaire à l'œil

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Administrer un traitement symptomatique.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
AEDES SILICONE « FUTURE PROOF »**

RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction
Pompe à eau ou brume. Mousse, dioxyde de carbone ou poudre sèche
Moyens d'extinction inappropriés.
Ne pas utiliser de jet d'eau car cela propage le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux
La décomposition thermique ou la combustion peut produire des oxydes de carbone et autres gaz ou vapeurs toxiques.
Risques inhabituels d'incendie et d'explosion
Pas de risques inhabituels d'incendie ou d'explosion notés.
Risques spécifiques.
En cas d'incendie, des gaz toxiques peuvent se former (COx, NOx).

5.3. Conseils aux pompiers

Techniques spéciales de lutte contre l'incendie
Pas de technique spéciale de lutte contre l'incendie indiquée.
Équipement de protection pour les pompiers
Le port d'un appareil respiratoire autonome et d'une tenue de protection individuelle complète est obligatoire en cas d'incendie.

RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter une tenue de protection individuelle appropriée. Éviter le contact avec les yeux et la peau.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les canalisations, les cours d'eau ou dans le sol.

6.3. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Collecter dans des conteneurs et sceller. Éliminer toute couche restante avec une solution savonneuse ou autre détergent biodégradable.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8. Voir la rubrique 11 pour des informations supplémentaires sur les effets toxicologiques sur la santé. Pour le traitement des déchets, voir la rubrique 13.

RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans dangers

Éviter les éclaboussures et le contact avec la peau et les yeux. Les personnes sujettes aux réactions allergiques ne doivent pas manipuler ce produit. Observer de bonnes pratiques d'hygiène chimique.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un conteneur scellé, dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Classe de stockage
Stockage non spécifié.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

L'utilisation identifiée pour ce produit est détaillée dans la rubrique 1.2.
Description de l'utilisation
Mastic à mettre en place par projection.

RUBRIQUE 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Commentaires sur les composants
Pas de limites d'exposition indiquées pour les composant(s).

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection



Mesures techniques

Fournir une ventilation appropriée et une ventilation locale.

Appareil respiratoire.

Si la ventilation est insuffisante, une protection respiratoire appropriée doit être fournie. L'utilisation d'un filtre à masque ABEK durant une exposition prolongée est conseillée.

Protection des mains

Utiliser des gants de protection. Le gant le plus approprié doit être choisi en consultation avec le fournisseur de gants qui peut donner des renseignements sur la solidité de la matière du gant.

Protection des yeux

Porter des lunettes de protection contre les agents chimiques lorsque l'exposition des yeux est raisonnablement probable.

Mesures d'hygiène

NE PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL ! Se laver les mains à la fin de chaque quart de travail et avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes. Laver immédiatement à l'eau et au savon si la peau est contaminée. Retirer immédiatement tout vêtement contaminé. Lors de l'utilisation des produits, ne pas manger, boire ou fumer.

RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Pâte thixotropique.
Couleur	Transparent avec fibres en acier inoxydable.
Odeur	Perceptible.
Solubilité	Insoluble dans l'eau
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition (°C)	Non applicable.
Point de fusion (°C)	Non applicable.
Densité relative	1.1 @ 20°C
Densité de vapeur (air=1)	Non applicable.
Pression de vapeur	Non applicable.
Taux d'évaporation	Non applicable.
Facteur d'évaporation	Non applicable
Valeur pH, Conc. Solution	Non applicable.
Valeur pH, solution diluée	Non applicable.
Viscosité	8000 - 10000 Ps @ 20°C
Valeur de solubilité (G/100G H ₂ O@20°C)	Non applicable.
Température de décomposition (°C)	Non déterminé.
Seuil olfactif, inférieur	Non déterminé.
Seuil olfactif, supérieur	Non déterminé.
Point d'éclair (°C)	Non applicable.
Température d'auto-inflammabilité (°C)	430
Limite d'inflammabilité – inférieur (%)	Non applicable.
Limite d'inflammabilité – supérieur (%)	Non applicable.
Coefficient de partage (N-octanol/Eau)	Non applicable.
Propriétés explosives	Non applicable.
Propriétés comburantes	Non applicable.

9.2. Autres informations

Aucune.

RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1. Réactivité**

Pas de risques de réactivité spécifiques associés avec ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions de température normales et d'usage conseillé. Le processus de fumage pour l'humidité produit: une faible quantité de butanone-2-oxime (MEKO)

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas connu.
Polymérisation dangereuse
Ne polymérisera pas

10.4. Conditions à éviter

Éviter une chaleur excessive pendant des périodes de temps prolongées. Éviter le contact avec : l'humidité

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter
Substances fortement comburantes

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, des gaz toxiques (CO, CO₂, NO_x) peuvent se former. Des températures de 150 °C peuvent générer : une faible quantité de formaldéhyde via une oxydation.

RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Dose toxique 1 - LD 50
Méthyle-0-0'-0''-butane-2-one-trioximosilane >1000 mg/kg (oral-rat)
Conc. toxique - LC 50
Méthyle-0-0'-0''-butane-2-one-trioximosilane >50 mg/l/4h (inh-rat)
Informations toxicologiques
Le butanone-2-oxime (MEKO) est nuisible pour les membranes nasales chez les rats et les souris à une concentration excédentaire de 10ppm durant une période de temps prolongée.

Toxicité aiguë :

Basé sur des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Corrosion cutanée/irritation cutanée :

Basé sur des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Le produit contient une substance sensibilisante qui peut provoquer une réaction allergique chez les personnes sensibles.

Mutagénicité sur les cellules germinales :

Basé sur des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Cancérogénicité :

Basé sur des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Toxicité pour la reproduction :

Basé sur des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique :

Non classé comme une substance toxique pour certains organes cibles après une exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée :

Non classé comme une substance toxique pour certains organes cibles après une exposition répétée.

Danger par aspiration :

Non pertinent, en raison de la forme du produit.

Après inhalation

Pas d'avertissements spécifiques indiqués pour la santé.

Après ingestion

Peut causer une sensation d'inconfort en cas d'ingestion.

Après contact cutané

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Après contact oculaire

Peut provoquer une irritation oculaire.

Avertissements pour la santé

Le processus de fumage pour l'humidité produit une faible quantité de butanone-2-oxime (MEKO) qui peut irriter la peau et les membranes muqueuses. Une exposition prolongée à des quantités importantes de MEKO peut causer des dommages irréversibles pour la santé.

Voies d'exposition

Contact avec la peau et/ou les yeux.

Symptômes médicaux

Irritation cutanée

Considérations médicales

Troubles de la peau et allergies.

RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Dans l'état réticulé, non soluble dans l'eau. Facilement dissociable de l'eau par filtration.

12.1. Toxicité

Aucune donnée disponible pour le produit.

Toxicité aigüe - Poissons

LC50 96 heures MEKO 48 mg/l *Lepomis macrochirus* (Bluegill)

Toxicité aigüe - Invertébrés aquatiques

EC50 48 heures MEKO 750 mg/l *Daphnia magna*

12.2. Persistance et dégradabilité

Dégradabilité

Le produit n'est pas prévu pour être biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation

La bioaccumulation est probablement insignifiante à cause de la faible solubilité dans l'eau de ce produit.

Coefficient de partage Non applicable.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité :

Le produit est insoluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations de PBT et vPvB

Ce produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Aucun effet connu

RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Conseils d'ordre général

Les déchets sont classifiés comme déchets dangereux. Mise au rebut dans un site agréé de traitement de déchets conformément aux règlements de l'autorité locale pour la mise au rebut des déchets.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Confirmer les procédures de traitement des déchets conformément aux réglementations locales et auprès des responsables de l'environnement.

Codes de déchets

Code EWC 08 04 09* . recommandé

H13 - Sensibilisation

RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Généralités

Le produit n'est pas assujéti aux réglementations internationales sur le transport des produits dangereux (IMDG, IATA, ADR/RID).

14.1. Numéro ONU

Aucune information requise

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Aucune information requise

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucune information requise

14.4. Groupe d'emballage

Aucune information requise

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information requise

14.7. Transport en vrac conformément à l'Annexe II de MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Aucune information requise

RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélanges en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Notes explicatives

Limites d'exposition sur le lieu de travail EH40.

Réglementations de l'UE

Directive sur les préparations dangereuses 1999/45/CE. Réglementation (CE) 1907/2006 REACH. Réglementation (CE) 1272/2008 CLP

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS

Commentaires sur les révisions	
Révision générale Nouveau format conformément à l'Annexe REACH II	
Date de révision	12/12/2013
Remplace la date	23/11/2009
N° SDS	10347
Phrases de risque (texte intégral)	
R20	Nocif par inhalation
R36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R41	Risque de lésions oculaires graves.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
AEDES SILICONE « FUTURE PROOF »

R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Mentions de dangers (texte intégral)	
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H315	Provoque une irritation cutanée
H332	Nocif par inhalation.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Avis de non responsabilité

Ces informations concernent seulement les matières spécifiques mentionnées et peuvent ne pas être valides pour les matières utilisées en combinaison avec d'autres matières ou au cours d'un traitement. Ces informations, sont à la connaissance de la société, exactes et fiables à la date indiquée. Toutefois, aucune garantie ou déclaration n'est donnée quant à leur exactitude, fiabilité ou intégralité. L'utilisateur a la responsabilité de s'assurer de l'adéquation de ces informations pour son propre usage.